

de la Saskatchewan, a été arrêté aujourd'hui à Carman. Il a été conduit à Winnipeg et amené devant le magistrat McMicken qui est chargé de juger les infractions à la loi des élections. Il fut renvoyé aux cellules. Des mandats ont été émis pour l'arrestation de sept autres agents d'élection à Macdonald.

Le "Winnipeg Telegram" du 10 octobre rapporte que sir Rodmond Roblin a dit, le 9 octobre, à Roland, en présence du ministre de l'Intérieur:

J'ai reçu cet après-midi un télégramme disant que deux coquins bien connus de la Saskatchewan, étaient maintenant à l'œuvre dans le district de Saint-Laurent. J'ai aussi pensé qu'il était dans l'intérêt public de demander la coopération de trois libéraux distingués de Winnipeg qui ont été assez bons pour me promettre leur aide si je pouvais leur montrer l'endroit où travaillaient ces artistes politiques. Dans ce but, j'ai adressé le message suivant à Edward Brown, à Edward Martin et à Frank O. Fowler, de Winnipeg.

Ces messieurs composaient le comité exécutif de M. Richardson, le candidat indépendant. Voici le texte du télégramme:

Deux manipulateurs d'élections de la Saskatchewan sont actuellement à Saint-Laurent. Ils sont inscrits comme étant Davidson et Friend. Voulez-vous, je vous prie, coopérer avec le département du procureur général pour aider à punir ces deux malfaisants agents d'élection.

(Signé): R. P. ROBLIN.

Sir Rodmond Roblin continue:

J'ai envoyé cette dépêche avant de m'être assuré que ces messieurs ne favoriseraient pas les méfaits de ces individus qui sont dans la province comme agents politiques. Je donne volontiers toute la force que peut avoir mon assurance et je crois que ces messieurs et tous les autres libéraux respectables de cette division électorale et de la province protesteront contre la bande d'agents qui ont été envoyés ici probablement par le gouvernement de la Saskatchewan.

Je ne fais pas d'affirmation vaine ou considérée quand je dis qu'ils sont ici dans un but malhonnête.

Le nommé Sullivan qui voyage sous un autre nom que le sien, a avoué qu'il était le neveu du fameux capitaine Sullivan qui a ruiné le parti libéral par ses manipulations scandaleuses et outrageantes des élections d'Ontario.

Quand il fut arrêté et envoyé en prison, on a trouvé dans la poche de Sullivan de la Saskatchewan une liste complète de tous les électeurs méfis de Carman et de la circonscription, ainsi qu'une liste des électeurs allemands et étrangers de Brunkill. Il avait marqué en face du nom de ces hommes certains signes hiéroglyphiques qui sans aucun doute étaient des renseignements pour lui, mais que nous n'avons pas encore été capables d'interpréter jusqu'à ce moment.

Monsieur l'Orateur, voilà ce que sir Rodmond Roblin apprit après avoir fouillé Sullivan et c'est là-dessus qu'il a justifié l'arrestation de Sullivan. Je demande à la Chambre si cela ne dépasse pas les limites de l'absurde de dire qu'un citoyen du Ca-

nada peut être arrêté parce qu'il a dans sa poche une liste complète des électeurs méfis de Carman et de la circonscription, ainsi qu'une liste des électeurs allemands et étrangers de Brunkill et qu'il avait marqué certains signes hiéroglyphiques à côté de ces noms?

Le 10 octobre, sir Rodmond Roblin parlant à Carman avec mon honorable ami le ministre de l'Intérieur ici présent, a dit, d'après un compte rendu du "Telegram" de Winnipeg du 11 octobre:

La Saskatchewan prétend qu'elle a gagné une victoire en faveur de la réciprocité, mais cette victoire a été gagnée par le vote des Américains et des étrangers. Or, le gouvernement de la Saskatchewan a essayé par des moyens illégaux d'influencer le vote étranger dans Macdonald. Il y a eu des bandes de corrupteurs et de suborneurs venus de la Saskatchewan dans Macdonald. Quelques-uns se trouvaient ce soir-là dans la salle. On en avait mis plusieurs en prison et il y en aurait encore davantage avant que les élections soient terminées. On ne voulait pas se soumettre humblement à de telles insultes.

C'est-à-dire, monsieur l'Orateur, et je constate que mes honorables amis de la droite approuvent cette conduite que le premier ministre de la province de Manitoba, le chef du gouvernement qui tient en ses mains l'administration de la justice est considéré par ces messieurs qui sont ses amis, comme ayant le droit de faire face au public et de menacer les citoyens du Canada de les arrêter parce qu'ils exercent leur droit de liberté de parole au cours de la lutte d'une campagne électorale. Je prétends qu'une nouvelle ère a commencé pour le pays si cet état de choses doit durer.

Permettez-moi de vous dire en quelques mots, monsieur l'Orateur, comment se font les élections au Manitoba. D'abord, on établit les listes des électeurs. Naturellement, le gouvernement a à sa disposition les moyens de faire inscrire sur les listes les noms de ses partisans ou des amis de ses partisans, dont quelques-uns sont en vie et d'autres sont trépassés. En d'autres termes, il y a possibilité pour le gouvernement de charger les listes et quiconque a suivi la carrière du gouvernement actuel dira qu'il n'a pas perdu un instant l'occasion de profiter de cette possibilité. En réalité, il m'a été déclaré que dans la liste des électeurs de Carman, où Sullivan a été arrêté, il y avait entre dix-sept et vingt-cinq noms d'une bande d'employés de téléphone du gouvernement provincial qui ne demeuraient ni à Carman, ni dans les environs, qui, suivant toute probabilité, ne votaient pas à Carman le jour des élections, mais une fois Sullivan en prison et d'autres scrutateurs libéraux effrayés et éloignés des bureaux de vote, il n'y avait aucune raison au monde pour que ces dix-sept employés du téléphone n'aillent pas voter à Carman, bien que leur présence